

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 137/04

ASA 31/094/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

NÉPAL **Kedar Prasad Bidari (h), homme d'affaires, 41 ans**
Ngadar Bhote (h), éleveur de bétail, 18 ans

Londres, le 2 avril 2004

Selon les informations recueillies, Kedar Prasad Bidari et Ngadar Bhote ont respectivement été arrêtés les 7 et 17 mars dans le district de Katmandou. Les démarches visant à déterminer le lieu de détention de ces deux hommes, notamment auprès de la Commission nationale des droits humains, qui a été informée de leur interpellation, ont jusqu'ici été vaines. Amnesty International craint qu'ils n'aient « disparu ».

Kedar Prasad Bidari est originaire de Mahadevbesi, dans le district de Dhading. Le 24 juin 2002, quatre membres du Parti communiste népalais (PCN) maoïste se sont présentés chez lui pour lui demander de faire un don. Comme il refusait, ils ont tiré sur lui. Légèrement blessé, Kedar Prasad Bidari a néanmoins réussi à s'enfuir pour gagner Katmandou. Depuis, il n'est pas retourné dans le district de Dhading et vit aujourd'hui à Swayambhu (Katmandou). Le 7 mars dernier, à 7 heures du matin, deux hommes à moto se sont rendus sur son lieu de travail. Ils ont inspecté l'endroit sans rien dire puis sont repartis. Peu de temps après, une camionnette de particulier est arrivée et quatre hommes en civil se présentant comme des soldats ont attrapé Kedar Prasad Bidari, puis l'ont emmené à bord du véhicule.

Les proches de cet homme ont d'abord pensé qu'il avait été enlevé par des membres du PCN maoïste. Toutefois, selon des informations reçues récemment par Amnesty International, Kedar Prasad Bidari est détenu à Jag Dal Gan, dans le camp militaire de Chhauni. Le 30 mars, la jeep de Kedar Prasad Bidari a été saisie par des membres des forces de sécurité en service dans un poste de contrôle de Nagdhunga, au bord de la vallée de Katmandou. Ses proches ont pu récupérer le véhicule le 2 avril au camp militaire de Chhauni, où on leur a dit que l'armée avait voulu effectuer un contrôle sur la jeep. Les militaires ont cependant soutenu que Kedar Prasad Bidari n'était pas détenu dans ce camp.

Ngadar Bhote vit dans le quartier n° 3 du comité de village de Mahankal (district de Katmandou), où il travaille dans la ferme porcine de sa famille. Le 17 mars, à 4 heures du matin, 15 membres des forces de police armées se sont présentés chez lui et ont demandé à le voir. On leur a montré l'endroit où il dormait et ils l'ont immédiatement arrêté. Ils sont ensuite repartis à pied vers le sud, en direction du quartier de Boudha, en l'emmenant avec eux.

Ngadar Bhote est originaire du quartier n° 1 du comité de village de Hatia, dans le district de Sankhuwasabha. Le 16 janvier 2004, son frère aîné a été tué lors d'affrontements avec les forces de sécurité, qui le soupçonnaient de travailler pour le PCN maoïste. À la suite de cet épisode, les maoïstes s'en seraient pris à Ngadar Bhote, l'exhortant à s'engager dans leur armée. Ngadar Bhote a rejoint sa famille à Katmandou pour fuir le PCN maoïste. D'après ses proches, il a été arrêté en raison des liens que son frère était soupçonné d'entretenir avec cette organisation. Par ailleurs, un adolescent également originaire du comité de village de Hatia, qui s'était aussi rendu à Katmandou pour échapper aux pressions exercées par les maoïstes, a été appréhendé par les forces de sécurité à Balaju (Katmandou) le lendemain de l'arrestation de Ngadar Bhote. Il a été libéré, sain et sauf apparemment, après avoir été détenu une semaine par les militaires. Ces deux personnes venaient du même village, se connaissaient et se trouvaient à Katmandou pour les mêmes motifs. Il semble que les forces de sécurité aient eu recours aux mêmes renseignements dans ces deux affaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « guerre populaire », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; ce texte permet aux forces de

sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été détenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat, à recevoir des soins médicaux ou à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays au monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois séries de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle constitution. Le 27 août 2003, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre le gouvernement népalais et ce groupe armé dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a notamment observé une augmentation du nombre de « disparitions » et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Kedar Prasad Bidari et de Ngadar Bhoté, qui auraient respectivement été arrêtés les 7 et 17 mars ;

– appelez les autorités à veiller à ce qu'ils soient traités avec humanité pendant leur détention et, notamment, à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez-les à révéler le lieu où ils se trouvent et à leur permettre sans délai d'entrer en contact avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment que ces deux hommes soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of Army Staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Army Headquarters,
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168 (il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief, /*
Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou**
Général, (si c'est une femme qui écrit)

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Colonel Nilendra Prasad Aryal
Head of Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Singha Durbar, Kathmandu,
Népal

Télégrammes : Colonel NP Aryal, Army Headquarters,
Singha Durbar, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 245 020 / 226 292 (Si une personne décroche, demandez : « *Fax, please* » et renvoyez votre fax.)

Formule d'appel : *Dear Colonel, /* Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

Inspecteur général des forces de police armées :

Shaha Bir Thapa
Inspector General of the Armed Police Force
Armed Police Headquarters
Swayambhu (Halchowk)
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Inspector General SB Thapa, Armed Police Force Headquarters, Swayambhu, Kathmandu, Népal

Fax : + 977 1 4 274746 / 287116

Formule d'appel : *Dear Inspector General, /* Monsieur l'inspecteur général,

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 14 MAI 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.